

Note d'information

Date	Référence	Objet	Destinataires	Pour
Jeudi 12 juin 2025	N° 31/06-2025	MODALITE DE PAIEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION	Parents	Information et suite à donner

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, les chèques ne seront plus acceptés jusqu'à nouvel ordre.

Néanmoins, vous avez d'autres modalités de paiement :

- En espèces
 - Par carte bleue
 - Par virement, ce mode de paiement est à privilégier afin de vous éviter les files d'attente au secrétariat de gestion.
- Si vous choisissez le paiement par virement bancaire, merci de nous faire parvenir un justificatif de virement (copie écran) par email à l'adresse de la gestion gfc.9730179g@ac-guyane.fr*

Les horaires de réception du service de gestion sont :

- Lundi : 8h - 12h30 / 14h - 16h
- Mardi : 8h - 12h30
- Mercredi : 8h - 11h00
- Jeudi : 8h - 12h30 / 14h - 16h
- Vendredi : 8h - 12h30

Pas d'espèces les mercredis et les après-midi.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse gfc.9730179g@ac-guyane.fr

La Principale



R. SALPÉTRIER